

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°06/2025

#### Arrêté modifiant l'arrêté n°42/2024 du 9 décembre 2024 relatif à la composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VI »

#### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 et suivants ainsi que les articles R. 1123-1 et suivants;
- Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 fixant le règlement intérieur type des comités de protection des personnes ;
- Vu l'arrêté ministériel du 22 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes
- Vu l'arrêté DS n°104/2024 du 18 juin 2024 portant délégation à Madame Marion BOUGEARD, Directrice de la démocratie en santé et de la communication de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;
- Vu le dossier de candidature de Mme Louisa COT, en qualité de personnes qualifiées en raison de sa compétence en matière juridique.

### ARRÊTÉ

#### ARTICLE 1 :

Sont nommés en tant que membre du comité de protection des personnes « VI » à compter de la date de publication du présent arrêté :

#### Au titre des 18 membres du premier collège :

- **En qualité de personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine :**

Mme Nadia BELMELLAT

Mme Nathalie BRION

#### **O dont au moins quatre médecins :**

Dr. Aurore VOZY

A désigner

Dr. Ariel FRAJERMAN

A désigner

- **et dont au moins deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie :**

Mme Sabine PLANCOULAIN

M. Paul GOUGIS

- **En qualité de médecins spécialistes de médecine générale :**

M. Thang NGUYEN-KHAC

M. Bruno PINNA

- **En qualité de pharmaciens hospitaliers :**

Mme Marie-Hélène FIEVET

M. Kevin BIHAN

- **En qualité d'auxiliaires médicaux :**

Mme Esther LELLOUCHE

A désigner

**Au titre des 18 membres du deuxième collège :**

- **En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence à l'égard des questions d'éthique :**

Mme Martyna TOMCZYK

A désigner

- **En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines ou sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale :**

Mme Marie GICQUEL-BENADE  
A désigner

A désigner  
A désigner

- **En qualité de personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique:**

**Mme Louisa COT**  
Mme Clarisse GOUDIN

Mme Jacqueline DUNO  
Mme Cloé GIQUEL

- **En qualité de représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L 1114-1 du code de la santé publique :**

Mme Annie LE FRANC  
Christophe DEMONFAUCON  
A désigner

Mme Christiane LOOTENS  
Mme Micheline DENANCE  
A désigner

ARTICLE 2 : Mme Cloé GIQUEL est désigné(e) parmi ces 36 membres comme personne qualifiée en matière de protection des données conformément à l'article L.1123-7.

ARTICLE 3 : Le mandat des membres est de trois ans renouvelables et prend fin au terme de l'agrément du comité. Conformément aux prescriptions de l'article R. 1123-8 du code de la santé publique, en cas de vacance d'un siège survenant en cours de mandat, le remplacement intervient dans les mêmes conditions que la nomination pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux personnes concernées ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers. Cette juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

ARTICLE 5 : l'arrêté de nomination n°42/2024 du 09 décembre 2024 est abrogé.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 06 mars 2025

Le Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

Denis ROBIN

Et par délégation

*Signé*

Marion BOUGEARD